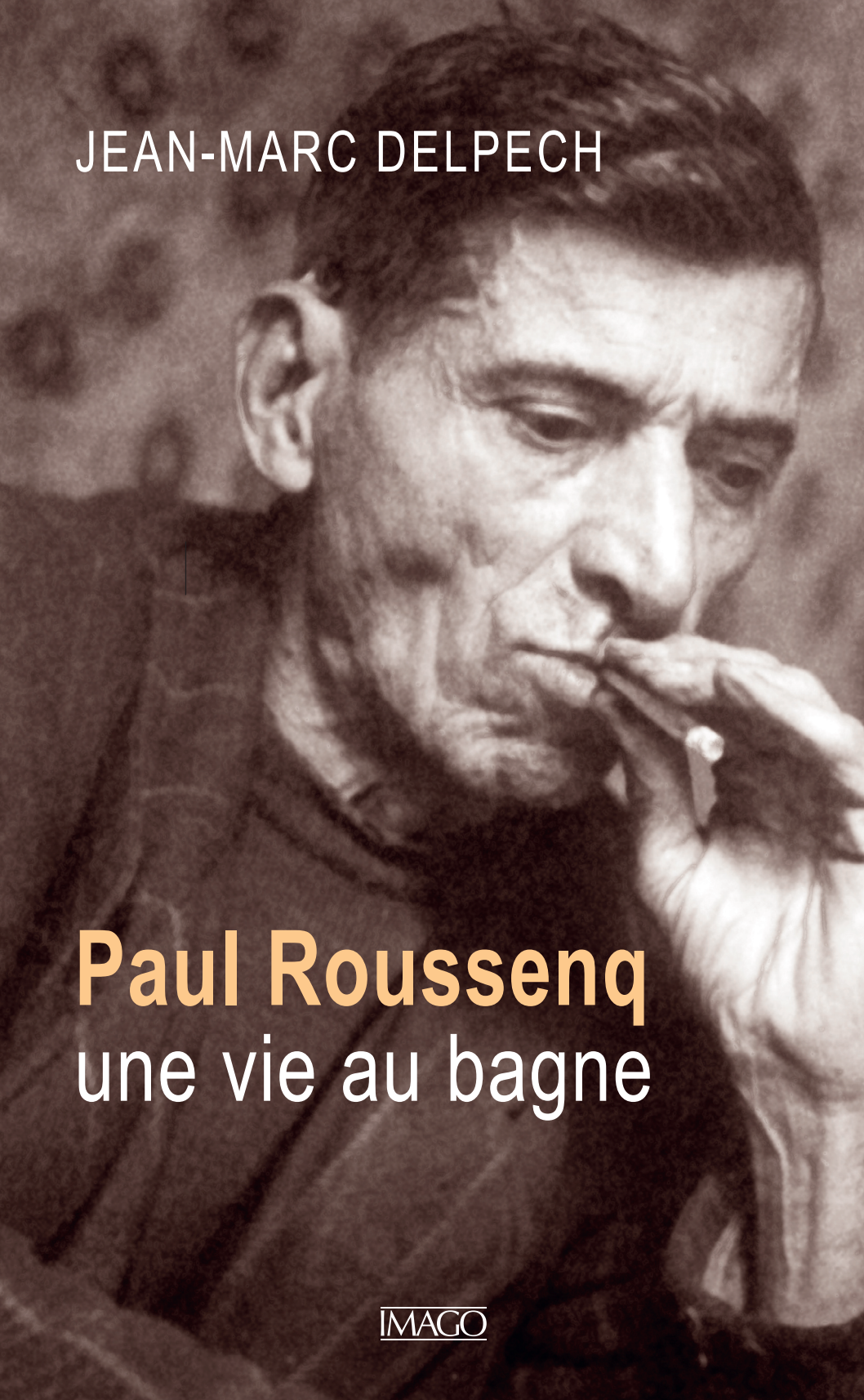


JEAN-MARC DELPECH

Paul Roussenq
une vie au bagne

IMAGO

Paul Roussenq
une vie au bagne

DU MÊME AUTEUR

Parfaitement ! Anarchistes et illégalistes devant les tribunaux (1883-1914), avec David Doillon, Paris, Nada, à paraître.

Alexandre Jacob, l'honnête cambrioleur. Portrait d'un anarchiste (1879-1954), Atelier de création libertaire, 2008.

La Bébête des Vosges, Montreuil, L'Insomniaque, 2004.

Les Mégoustastoux, Saint-Dié-des-Vosges, La Pigne, 2011.

Rubare per l'anarchia, Milan, Eleuthera, 2012.

Alexandre Marius Jacob, voleur et anarchiste, Paris, Nada, 2015.

Calendrier Alexandre Jacob, Marseille, CIRA, 2020.

Le Corps du forçat, hygiène et santé au bagne, avec Collin Philippe et Schneider Aurélie, « collection Mémoires d'îles », Cayenne, Agamis, 2022.

Calendrier Les anarchistes au bagne, Marseille, 2025.

Collectif, Voter, moi ? Jamais !, Saint-Dié-des-Vosges, La Pigne, 2025.

ISBN : 978-2-38089-156-0
© Éditions Imago, 2026.
7 rue Suger, 75006 Paris
Tél : 01-46-33-15-33
info@editions-imago.fr
www.editions-imago.fr

JEAN-MARC DELPECH

Paul Roussenq
une vie au bagne

Ouvrage publié avec le concours
du Centre National du Livre



AUZAS ÉDITEURS
IMAGO



Portrait de Paul Roussenq
par Léo Delpech.

Introduction
L'Inco

Alger, 30 décembre 1908. Paul Roussenq (1885-1949) embarque pour la Guyane [1]. Le 5 mai précédent, le conseil de guerre de Tunis avait condamné ce soldat du cinquième bataillon d'infanterie légère d'Afrique à vingt ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à quinze ans d'interdiction de séjour [2]. Son histoire, banale et classique, n'a pas défrayé la chronique judiciaire. C'est celle d'un jeune conscrit disciplinaire passé par la centrale de Clairvaux. Le matricule 37664 se confondrait presque totalement dans la masse des bagnards si son classement dans la catégorie A [3] ne venait le signaler comme un individu à surveiller et ne le vouait à l'internement aux îles du Salut. Le dossier militaire de Paul Roussenq le mentionne en effet comme anarchiste et antimilitariste [4].

Les prisonniers politiques constituent en Guyane une infime minorité. Le déporté n'a pas le même statut que le condamné aux travaux forcés ou que le relégué. Il est cantonné sur l'île du Diable depuis l'affaire Dreyfus et n'a donc en théorie aucun contact avec le reste de la population pénale. Mais il bénéficie d'une certaine liberté de mouvement sur ce bout de terre… de quatorze hectares.

La notion de détenu politique dépend en réalité de la législation de l'État qui entend se débarrasser de ses opposants. Dans ce cadre, le sort des anarchistes est réglé par les trois lois dites « scélérates » de 1893-1894 censées réprimer ce mouvement à la suite de la propagande par le fait (les attentats de Ravachol, Henry, Vaillant, Caserio…). Ils sont alors considérés comme détenus de droit commun [5] et non comme des détenus politiques. L'anarchiste au bagne est un criminel,

ce n'est pas un déporté. Ce sera donc un transporté, condamné aux travaux forcés à temps ou à perpétuité.

Victimes ainsi d'une double peine, ils doivent subir une véritable vindicte carcérale car la peur suscitée en métropole par la vague d'attentats s'est exportée en Guyane, se transformant ici en coups et blessures, voies de fait et brimades en tout genre. Dans ces conditions, la mythique révolte de l'île Saint-Joseph des 21-22 octobre 1894 donne lieu à un massacre organisé. Parmi les seize victimes, deux surveillants, deux porte-clefs [6] et douze forçats, dont cinq sont des militants anarchistes tirés comme des lapins [7]. C'est le cas notamment pour Simon, dit Biscuit, réfugié sur un arbre et à qui ses meurtriers assermentés n'ont pas laissé le choix de la descente [8]. Être anarchiste au bagne peut vous raccourcir sensiblement l'existence à l'occasion. Mais Roussenq arrive quatorze ans après le dramatique événement. La catégorie A l'amène à passer son existence entre l'île Royale et l'île Saint-Joseph jusqu'à sa libération en 1929.

Le « médecin-paparazzi », Léon Collin, fait le voyage à bord de *La Loire* entre 1907 et 1910 ; photographe amateur, il trouve là un bon moyen d'arrondir ses fins de mois. Ses clichés de stars de cours d'assises s'écoulent en effet aisément dans une presse avide de faits divers [9]. Roussenq ne retient pas son attention, il ne le photographie pas, ne le mentionne pas dans ses carnets, préférant s'attacher à des personnalités médiatiquement plus intéressantes [10]. Roussenq est un parfait inconnu.

Vingt-quatre ans après avoir posé le pied en Guyane, il est devenu un symbole. Il incarne le bagne, ses horreurs et son inhumanité, au sens propre comme au sens figuré.

S'il doit une grande part de sa célébrité au sensationnel reportage d'Albert Londres en 1923, c'est bien le comportement de l'Inco qui le fait remarquer du « prince des reporters [11] ». Les combats du fagot [12] Roussenq, sa résistance à l'oppression, sa révolte contre toutes formes d'injustice, sa pratique obsessionnelle et névrotique de l'écrit, sa grossière arrogance et surtout ses plus de onze années de cachot peuvent forcer l'admiration.

La redécouverte de ses textes nous permet d'aller au-delà du simple récit autobiographique. C'est l'histoire d'un homme n'ayant de

cesse d'expliquer sans acrimonie l'horreur carcérale subie dans les camps de travaux forcés de la France outre-Atlantique.

Peu de temps avant son retour en France métropolitaine, triomphalement orchestré le 28 décembre 1932, par le Secours Rouge International (SRI)* et le parti communiste [13], il commence à écrire ses souvenirs. Le récit ou plutôt les récits de Paul Roussenq devraient ainsi pouvoir être considérés comme une source majeure de cette histoire pénitentiaire et coloniale au même titre que le reportage d'Albert Londres en 1923, ou que l'implacable démonstration scientifique et empirique faite par le docteur Louis Rousseau en 1930 [14], ou encore que les clichés et les notes du docteur Léon Collin édités en 2015.

Jusque très récemment, l'historien pouvait s'appuyer sur au moins deux récits de Roussenq. Mais ces souvenirs, publiés l'un en 1933 par les Éditions de la Défense du SRI, l'autre de façon posthume en 1957 par l'abbé Pucheu, sont passés sous les fourches caudines d'une déformation rendant le propos de l'homme enfermé particulièrement ambigu et partisan, alors que son style est ordinairement didactique. Déformation communiste pour la première version, catholique pour la seconde. En 2018, les Archives départementales (AD) des Alpes-de-Haute-Provence mettent en ligne sur leur site internet le manuscrit d'une troisième version, écrite en juin 1942 au CSS (Centre de Séjour Surveillé) de Sisteron, qu'ils ont reçu en don. Nous avons exhumé depuis trois témoignages. Deux ont été publiés par voie de presse (*La Bourgogne républicaine* en 1937 et *Les Allobroges* en 1948) ; un a été consigné dans un cahier d'écolier en juin 1941, toujours au CSS de Sisteron. Nous retraçons en Annexe l'historiographie d'une plume enfermée, celle de Paul Roussenq.

De 1852 à 1953, près de 70 000 criminels ont fini leur vie dans le ventre d'un requin ou bien enfouis anonymes dans la tourbe amazonienne. Peu en sont revenus. Roussenq est de ceux-là et il entend bien se faire témoin.

Quiconque éprouve quelque curiosité pour l'histoire des bagnes français est amené, un jour ou l'autre, à croiser la route de Roussenq,

* La liste des acronymes figure en fin d'ouvrage (p. 293).

à questionner son langage fleuri, à se demander quelle est la valeur de son témoignage. Ses souvenirs mettent aussi en lumière, dans cette sombre époque marquée par l'hygiénisme, tout un schéma systémique de l'élimination du délinquant considéré comme une cellule infectée du corps social.

Seule la brochure de Daniel Vidal, parue en 1998 [15], raconte à grands traits une vie qui s'est jouée sur le jet fatal d'un quignon de pain et sur des effets militaires enflammés. De l'adolescence vagabonde aux geôles humides de la citadelle de Sisteron, de Biribi au pays des Soviets, de l'homme enfermé aspirant « aux délices du cachot » à l'homme libre, mais ne se souffrant tellement plus qu'il décide de se jeter dans les eaux froides de l'Adour, la vie de Paul Henri Roussenq, anarchiste et incorrigible réfractaire, vient éclairer justement le *Visage* [16] de cet homme devenu *Bagne* [17]. C'est alors tout un pan largement méconnu de l'histoire pénitentiaire et coloniale française qui nous est désormais accessible.

Les recherches opérées aux Archives Nationales de l'Outre-Mer à Aix-en-Provence (ANOM), aux Archives nationales à Paris, aux Archives de la Défense à Vincennes (AD), à la Contemporaine à Nanterre, aux Archives nationales du monde du travail (ANMT) à Roubaix, aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis, de l'Isère, de Guyane et dans d'autres services d'archives publiques ou privées nous autorisent à tracer de manière plus précise un chemin particulièrement tortueux.

Nous tenons ici à remercier pour leur aide précieuse et leurs conseils avisés Mesdames et Messieurs Thierry Bertrand, Bernard Cahier, Christelle Dedebant, Isabelle Dion, Felip et Maryvonne Equy, Laure Franek, Arnauld Heuret, David Jurie, Laëtitia Péan, Michel Pierre, Gilles Poizat, Joël Poivre, Christelle Rivaland, Tania Saint-Amé, Aurélie Schneider, Franck Sénateur, Franck Veyron, et Daniel Vidal. Nous tenons enfin à souligner la gentillesse et l'extrême sollicitude du personnel des divers services d'archives que nous avons visités.

Bienvenue chez les hommes punis.

Chapitre I

Graine de bagne

Le sort de Paul Roussenq a-t-il été réglé par une espèce d'atavisme social en cette fin d'époque que d'aucuns oseraient – même de manière anachronique – qualifier de Belle [1] ? Le chemin qui mène Roussenq à l'enfer du bagne n'a-t-il pas été tracé par la haine sociale du pauvre, par la peur du jeune, par ce climat d'insécurité savamment entretenu à l'Assemblée nationale et en Une du *Petit Parisien*, du *Petit Journal*, de *L'Aurore*, du *Figaro*, du *Matin* et de bien d'autres feuilles à cinq sous ?

La France a peur et le fait divers augmente considérablement les ventes des grands quotidiens [2]. Les exploits des apaches de Paris ou des nervis de Marseille font frémir. Les crimes des bandes errantes, telles celle d'Hazebrouck, qui écume le Nord, le Pas-de-Calais et la Belgique de 1898 à 1906, ou encore celle dite des Chauffeurs de la Drôme entre 1905 et 1908, n'en finissent plus de couvrir d'opprobre l'image du chemineau parcourant les campagnes, vendant sa force de travail journalière, chipant une pomme par-ci, une miche de pain par-là. Joseph Vacher, le tueur de bergers, l'un des premiers tueurs en série français, embrasse la Veuve [3], le 31 décembre 1898 [4]. Le président Fallières envisagerait l'abolition de la peine de mort. Scandale ! L'horrible meurtre du pédophile Soleilland, en janvier 1907, vient à point nommé pour rappeler la volonté populaire d'une politique de plus en plus répressive [5]. Le projet disparaît dans les méandres du Léthé [6]. Gare au moindre faux pas et pas de droit à l'erreur. Clotho, Lachésis et Atropos, les trois Parques, ont ainsi décidé de la vie de cette graine de bagne que fut Paul Roussenq.

Le principe hygiéniste fut largement véhiculé par l'essor de la criminologie. On sait les conséquences néfastes du délire scientifique

lombrosien [7], mettant en avant l'idée du criminel-né et des symptômes du crime visible sur le corps. De la sorte, l'enfant, le jeune pauvre surtout, devient un délinquant en puissance. Et le délinquant a vite fait d'être considéré comme une cellule infectée du corps social. Il convient alors de l'expurger, de l'éloigner, de l'éliminer. Paul Roussenq a la tête de l'emploi. Une gueule de délinquant. Maison de correction, bagne militaire : les trois Parques ont tracé son chemin vers le bagne.

Ceci n'est pas une belle histoire. Les histoires de prison sont toujours moches. Elles puent. Elles sentent la mort. Éternelle et triste narration du *Vae Victis*. Le bagne tire son origine de la politique louis-quatorzienne du grand enfermement. Les pauvres dans les hôpitaux et les marlous de la cour des Miracles dans les galères de la Royale. En fait, le nom de « bagne » vient de l'italien *bagno* en référence aux prisons de l'Empire ottoman. Par mesure médicale et hygiéniste, la Sublime Porte [8] obligeait, en effet, ses détenus à des bains quotidiens.

En France, les progrès de la navigation mettent fin aux prisons flottantes ; l'ordonnance du 27 septembre 1748 sédentarise la chiourme [9]. Celle-ci subit alors le travail servile dans les entrepôts maritimes et les arsenaux métropolitains de Brest, de Toulon, de Rochefort et d'ailleurs.

Mais la question pénale évolue et ne manque pas de refléter les préoccupations de son temps. Les critiques se font de plus en plus aiguës vis-à-vis des bagnes portuaires. Le second Empire reprend à son compte les idées de réformes développées depuis les Lumières. L'hypothèse d'une possible réhabilitation du délinquant suscite en effet nombre de projets dont, en particulier, ceux de Leblond et Lescalier, en 1791, qui remettent la Guyane sur le devant de la scène après l'échec de la colonisation entreprise sous Choiseul en 1763 [10].

Le désir de bannir, d'exclure le criminel d'une manière quasi définitive de la société des bonnes gens apparaît désormais clairement. Le *tripalium*, instrument de torture romain, est devenu le « travail ». Condamnation aux travaux forcés pour les criminels. Double peine donc. Faire souffrir par le travail d'abord, éliminer par l'éloignement ensuite ; la mort viendra d'elle-même. Le décret-loi impérial du 30 mai 1854 organise la transportation des détenus. L'article 2 de

cette loi spécifie que « les condamnés seront employés aux travaux les plus pénibles ». Régénération par la sueur sous le *sunlight* des tropiques. L'article 6 impose le doublage de la peine à faire dans la colonie lorsque cette peine, terminée, est inférieure à huit ans. Libéré, le forçat entre dans la 4e catégorie 1re classe (4e 1re) ; une fois son doublage effectué, il est alors classé dans la 4e catégorie 2e classe (4e 2e). Au-delà d'une condamnation à huit années de travaux forcés, la résidence est perpétuelle. Le forçat reste alors un 4e 1er. Bien évidemment, le retour possible dans le premier cas est aux frais du forçat. Or, le forçat n'a pas d'argent à sa libération et peine à trouver du travail face à la concurrence pénale.

Le 27 mai 1885, l'Aquarium [11] du palais Bourbon vote l'éloignement définitif des multirécidivistes de la petite et moyenne délinquance. Les relégués viennent gonfler les effectifs de la colonie pénitentiaire. Ainsi va la lutte contre cette prétendue insécurité. La loi républicaine sur la relégation permet de rassurer l'opinion publique et l'électeur.

Accessoirement, ce durcissement du champ pénal autorise le passage au second plan d'une question sociale de plus en plus tendue dans un pays s'industrialisant et marqué par des rapports de classe exacerbés. Oubliée la répression sanglante du 1er mai 1891 à Fourmies ? Effacées des mémoires celle des émeutes ouvrières de Raon-L'Étape de juillet 1907 ou celle des manifestations de Draveil à l'été 1908 [12] ?

L'Empire du « neveu de son oncle [13] » a enfanté le bagne ; la République l'a élevé, a fait grandir le monstre. Paul Roussenq l'a subi. Mais là où des relents de positivisme napoléonien avaient joint l'amendement et la régénération à l'expiation et à l'éloignement, les démocrates de la Gueuse [14] ne retiennent que souffrance, expiation et, en fin de compte, élimination.

Gare aux faux pas ! Effet papillon ou théorie des dominos peu importe. Un fatal battement d'ailes ou un malencontreux écart fait basculer une des pièces du jeu. L'effet papillon à la mode Roussenq, c'est un quignon de pain. Oui, un simple bout de pain dur peut vous pourrir la vie. Le jeune plouc du Midi aurait dû le savoir. Foutu caractère !

Une enfance vagabonde

« Je ne puis pas croire que j'ai été un petit enfant.
Il doit se passer des choses extraordinaires qui vous échappent.
Un bagnard ne peut pas avoir été un petit enfant [15]. »

Force est de constater, à la lumière du reportage d'Albert Londres en 1923, que Paul Roussenq s'est montré peu prolixe sur son enfance. Il faut attendre la fin de sa vie, pour le voir évoquer ses jeunes années à travers quelques poèmes ou encore commencer la série d'articles « Mes tombeaux » qu'il écrit pour le journal *Les Allobroges* en 1948 :

« Mon enfance

À proximité du Petit-Rhône, auprès des grasses terres d'alluvions où l'aramon penche ses grappes juteuses, se trouve le gros bourg de Saint-Gilles. Là, fut mon berceau ; là se déroulèrent les manifestations de mon activité juvénile, de mes jeux et de mes études. Sur les bancs de l'école communale, je fus un élève appliqué jusqu'aux approches de ma seizième année.

Mes parents auraient pu me mettre en apprentissage après l'obtention de mon certificat d'études. Ils préférèrent me laisser suivre le cours complémentaire pendant trois ans encore, voulant pousser mon instruction.

Je ne compris pas, alors, toute l'étendue de ce sacrifice…

J'avais la passion de la lecture, Je lisais tout ce qui me tombait sous la main. À quatorze ans, j'avais déjà dévoré la vingtaine de volumes in-quarto qui composent l'admirable *Géographie universelle* d'Élisée Reclus. Un artisan cordonnier était abonné aux publications libertaires de l'époque : "Le Père Peinard", "Les Temps nouveaux" et "Le Libertaire" qui venait d'être fondé. Ces publications ne laissèrent pas que d'influencer singulièrement mes réflexes intellectuels. "Le Père peinard" m'intrigua, tout d'abord par ses truculences de langage, ses expressions argotiques. Par la suite, je m'assimilais assez rapidement cette prose originale – et passablement incendiaire.

Fenimore Cooper, Walter Scott, Gustave Aimard charmèrent mes jeunes ans.

Olivier Goldsmith m'enchanta avec son adorable "Vicaire de Wakefield".

Quant à La Fontaine, je le mettais au-dessus de tout. Et j'avais bien raison, car sous la double enveloppe de sa simplicité et de sa bonhomie, le grand fabuliste se révèle comme un grand pourfendeur des injustices sociales.

Je lisais les journaux d'une façon assidue, formant ainsi mon jugement sur les êtres et les choses.

Et c'est précisément cette incursion continuelle en des domaines qui se présentaient vierges à mon esprit neuf, qui me donnait une folle envie de m'évader du cercle étroit dans lequel j'évoluais. Une occasion se présenta, qui devait combler mes désirs, C'était pendant la période des vendanges de l'année 1902, j'avais alors dix-sept ans. Pour une raison futile, mon père voulut sévir contre moi. Pour m'y soustraire, je décidai de quitter ma famille pour me lancer dans l'aventure [16]. »

Une banale dispute familiale comme prétexte à « se lancer dans l'aventure » ? L'article de Louis-René Lachat, paru le 6 mars 1937 dans *Le Petit Dauphinois*, précise en outre, confidence de Roussenq à l'appui, que la jeune « tête chaude » n'a pas supporté la paire de gifles paternelle donnée « un soir de vendanges [17] ». Aussi maigre soit-il, ce témoignage met en lumière le contexte social et familial comme la première scène du drame de toute une vie.

Le 28 septembre 1885, à 2 heures de l'après-midi, Henri Roussenq, trente-neuf ans, déclare la naissance de son fils Paul Henri à l'état civil de la mairie de Saint-Gilles-du-Gard pour laquelle il exerce la profession d'appariteur. Sa femme, Madeleine Pélouzet, trente et un ans, a accouché à 7 heures du matin. Le jeune couple est originaire de Saint-Gilles [18]. Les parents d'Henri sont décédés ; Blaise, son père, exerçait le métier de cordonnier. Ceux de Madeleine vivent de la vigne. Antoine, son père, est mentionné comme cultivateur sur l'acte de mariage d'Henri et de Magdeleine en date du 21 septembre 1884 [19]. Petit propriétaire ou ouvrier agricole ? Les Roussenq ne rou-

lent pas sur l'or. Ils habitent 6 rue Puits de Paty ; le quartier, proche de l'abbatiale, est plutôt populaire. Henri est agent municipal d'un gros bourg rural d'environ 5500 âmes. Trois ans après la naissance de Paul, le 23 mars 1888, Madeleine Roussenq accouche de son deuxième enfant : Jeanne Antonia. L'acte de naissance de la sœur de Paul mentionne que son père exerce la profession de cultivateur [20]. Henri Roussenq a-t-il repris l'exploitation de sa belle-famille ? Toujours est-il que c'est dans le milieu viticole gardois que se joue l'avenir de la graine de bagne. La dispute familiale de 1902 éclate « pendant la période des vendanges ».

Paul Roussenq a dix-sept ans et un caractère forgé dans un contexte social particulier : celui d'un Midi rouge prolétarisé et fortement teinté d'anarchisme. La surproduction, alimentée par les gros propriétaires fonciers et la concurrence des vins d'Afrique du Nord, fragilise toute une région marquée par la monoculture [21]. À Saint-Gilles et aux alentours le mécontentement ne cesse de gronder et, pour faire face, nombre de petites exploitations se regroupent au sein de coopératives à l'image de celle de Maraussan fondée en 1901, non loin de Béziers où le muscat est le cépage dominant [22]. Nous sommes dans le Midi rouge [23]. C'est l'aramon, plus résistant à l'oïdium et au phylloxéra, qui fait la réputation de Saint-Gilles, un vin de table produit en grande quantité et que célèbre Fernandel, en 1939, dans sa célèbre chanson *Félicie aussi* [24].

Quarante ans plus tôt, les Roussenq peinent à vivre de la vigne, et Paul, le fils, grandit dans ce climat entouré de ses amis saint-gillois, Drivoux, Siboul, Perruchon, Chaumette et Malbos, dont on retrouve les noms dans sa correspondance carcérale par la suite. Dans ses notes de souvenirs, Albert Ubaud, fonctionnaire de l'Administration pénitentiaire (AP) en Guyane, dresse un portrait surprenant et contradictoire de Paul Roussenq « illettré » « à son arrivée au bagne » : « […] il dut aussi à ses nombreuses lectures sa formation intellectuelle moyenne [25]. » Rien n'est moins faux et, bien évidemment, le dossier de bagne de Roussenq mentionne ses capacités. Contrairement à la plupart de ses camarades, il a même usé ses fonds de culotte trois ans de plus sur les bancs de l'école et a nourri son imaginaire à la lecture

des grands romans populaires de son époque. Aime-t-il adolescent taquiner la muse et versifier en alexandrins ses pensées comme il le fera adulte ? Toujours est-il que le rustre autodidacte décrit par Ubaud connaît ses classiques, La Fontaine en tête, et semble disposer d'une culture générale largement au-dessus de la moyenne. La presse et la littérature anarchiste diffusées sur Saint-Gilles par le biais d'un « artisan cordonnier » du village finissent de forger son caractère.

À cela rien d'étonnant. Le mouvement libertaire marque le mouvement social au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale en France. Bien avant l'homme au couteau entre les dents, l'anarchiste alimente le feu de la révolte. Même si les compagnons doivent subir une véritable chasse aux sorcières depuis les lois dites « scélérates » de 1893-1894, qui tendent à réprimer la liberté d'expression après les attentats de Ravachol, d'Émile Henry, de Vaillant ou encore de Caserio [26], cela n'empêche pas les groupes libertaires de se montrer particulièrement actifs dans les grands centres urbains, à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux mais aussi à Nîmes, Montpellier, Sète ou encore Aimargues à une quinzaine de kilomètres de Saint-Gilles. Nul doute alors que le jeune Paul Roussenq a puisé toute une dialectique de la révolte contre le pouvoir et l'injustice chez Reclus, Kropotkine, Grave, Faure et autres. La presse libertaire, les brochures se diffusent partout [27]. Il peut alors lire les déclarations des compagnons terroristes envoyés à la guillotine ou au bagne ; celles de Ravachol, de Duval ou encore d'Étiévant sont diffusées à des milliers d'exemplaires. Il connaît de la sorte les « crimes » du militarisme, ceux de Dieu [28] ou de la rente ; il se réjouit du style populaire et drôle des « réflecs hebdomadaires d'un gnaf [29] ». Et s'il n'est pas certain, au regard de son jeune âge, qu'il fréquente soirées et réunions anarchistes, il connaît en revanche l'activité militante nationale et locale. Le principe de liberté ne demande plus qu'à s'exprimer de manière exacerbée chez un adolescent un brin rêveur et soupe au lait ; la confrontation avec l'autorité paternelle ne pouvait manquer d'être conflictuelle et la catabase de Paul Roussenq commence à l'issue d'une simple dispute familiale. Il semble s'être trompé d'un an en affirmant en 1948 avoir quitté le foyer familial à la fin de l'été 1902 :

sa première condamnation, à Aix, pour vol date en effet du 6 novembre 1901 [30].

> « À cette époque où les véhicules motorisés étaient plutôt rares, la route était le domaine du piéton. De temps à autre, un vélocipède se montrait. Les compagnons du Tour de France, leurs outils sur le dos, naviguaient par petits groupes, se croisant çà et là. Des chemineaux, jeunes et vieux, allaient et venaient, s'écartant quelquefois dans la campagne. Tout ce monde nomade entretenait des rapports de confraternité maçonnique. On échangeait tous renseignements utiles, on se rendait des services mutuels. Comme mes compagnons de rencontre, je couchais la nuit dans les fermes, ou bien dans une meule de paille. Presque toutes les mairies délivraient des bons de pain et de soupe. Ainsi, on était assuré du vivre et du couvert. Le mois d'octobre, à son déclin, donnait des signes avant-coureurs de la morne saison. Les jours se passaient ainsi, d'un village à un autre. Il arrivait que la maréchaussée me demandait mes papiers [31]. »

Pendant moins de deux ans, Roussenq mène une vie d'errance, vendant ici et là, de manière ponctuelle, sa force de travail ; reprenant sa route le lendemain et n'hésitant pas à marauder quelques fruits et aliments à l'approche d'une ferme ou d'une maison isolée. Roussenq est très conscient si ce n'est du caractère illégal de sa situation, tout au moins du traitement social des individus errants. Nous sommes alors loin du romantisme naturaliste et anarchisant des chansons de Gaston Couté, le poète beauceron ! En effet, l'article 269 du code pénal de 1810 donne le ton en faisant du vagabondage un délit : celui qui n'a ni feu ni aveu constitue un danger social aux yeux des « honnêtes gens », une possible atteinte à la sacro-sainte propriété. L'article 271 fixe la peine à subir : trois à six mois d'emprisonnement. Le 5 mars 1903, le tribunal correctionnel de Nice condamne Roussenq à un mois de prison et à 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer [32]. D'autres condamnations de ce type suivront. Voyager sans payer est un principe à la limite du pléonasme pour celui qui ne dispose d'aucune fortune. Alors qu'il reprend la

route vers le nord en ce début de printemps 1903, et après être passé par Valence, Grenoble et Pontcharra, Roussenq est à nouveau appréhendé par la maréchaussée à proximité de Chambéry. Sans argent, il ne peut montrer qu'un acte de naissance et un certificat de travail périmé [33]. Le tribunal de la commune le condamne à trois mois de prison pour vagabondage en avril, mais il fait appel du jugement prononcé. Le deuxième article que l'ancien bagnard donne au journal *Les Allobroges* de Grenoble, en 1948, narre cet épisode survenu le 7 mai. Mais Roussenq ne dit pas s'il a conscience de l'acte commis au nom d'une colère qu'il n'a pas su contenir :

> « Nous étions une douzaine d'appelants ; la séance devait se prolonger assez tard. En vue de cette éventualité, on nous avait donné à manger dans la cour de la prison. Il me restait un morceau de pain, après le repas, que je mis dans ma poche. Le moment vint d'être à mon tour interrogé sur mon instance d'appel. À vrai dire, ce fut un long monologue du vénérable Président, qui déplora de me voir si jeune sur le banc d'infamie. Je commençais à en avoir plein les oreilles et lui répondis avec une certaine véhémence. Je lui demandai en fin de compte, quel crime j'avais pu commettre, si ç'en était un de circuler sur une route. Le fait d'être pauvre, sans sou ni maille, ne constituait-il pas, au contraire, un brevet d'honnêteté ? Et on me l'impliquait à charge ! La parole fut donnée au ministère public. L'Avocat général Orsat eut le tort d'envenimer le débat en s'acharnant sur un jeune condamné primaire qui, tout de même, n'avait rien à se reprocher – en dépit d'une législation barbare qui le tenait, sous le coup de ses foudres. Alors que son devoir le plus élémentaire, dans un cas si bénin, eût été de ne pas s'élever contre l'application du sursis que je réclamais, il s'y opposa avec des arguments sans aménité. À tel point que sortant de ma poche le croûton qui s'y trouvait, je le lui lançai à la tête. Aussitôt, grand émoi dans le prétoire ; les gendarmes se jettent sur moi et me frappent. Le Président s'écrie : "Arrêtez-vous, Messieurs !" Il faut toute son autorité pour les calmer, la séance est suspendue pendant un quart d'heure. À la reprise, l'Avocat Général, juge et partie, déclare ne pas prendre de réquisitions.

Le Président me demande si je regrette mon geste. Je réponds négativement. Il me le redemande instamment, m'en supplie même ; je m'obstine dans mon raidissement.

La Cour délibère alors sur le siège. Malgré les efforts du Président, qui tente en vain d'amadouer ses collègues, je suis condamné à cinq ans de prison pour violences sur un magistrat en cours d'audience. C'était le maximum, la peine prévue allant de deux à cinq ans de prison [34]. »

Paul Henri Roussenq, dix-huit ans, est transféré sur la maison centrale de Clairvaux au mois de mai 1903. Irascible, colérique, il paie cher son sentiment d'injustice. Cinq ans de prison pour le jet d'un quignon de pain. Officiellement pour « vagabondage et violence à magistrat à l'audience » ! L'inscription le suit désormais partout [35].

Clairvaux

Paul Roussenq passe un peu plus de quatre années à la prison de Clairvaux ; il est effectivement incorporé, le 8 octobre 1907, au 5e Bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique (BILA) stationné à Gabès en Tunisie après sa libération conditionnelle en août de cette année. Il n'effectue donc pas la totalité de la peine prononcée à Chambéry. La lettre qu'il écrit au ministre des Colonies, Gaston Doumergue, le 30 septembre 1916, nous apprend qu'il a bénéficié d'une mesure gracieuse lui permettant d'effectuer son service militaire dans les Bat' d'Af' un peu plus tôt que prévu :

« Alors que vous étiez député du Gard et ministre du Commerce, en 1907, grâce à votre intervention, j'obtins la libération conditionnelle, subissant à Clairvaux une peine de cinq ans de prison. Mon pauvre père vous avait demandé de vous occuper de moi [36]. »

Force est de constater que hormis quelques allusions données à la presse en 1936-1937, c'est encore dans la série d'articles « Mes tombeaux » pour le journal *Les Allobroges,* en 1948, que Roussenq semble

se souvenir avec plus de précision de ses quatre années passées dans l'ancienne abbaye cistercienne. Notons, en outre, que les archives de la prison ont disparu pour la période où Roussenq est incarcéré.

« Ancien monastère de saint Bernard, transformé en lieu de détention, cet établissement se trouve dans le creux d'un vallon que dominent des hauteurs.

Le voisinage est, pour ainsi dire, désertique.

Là, six cents condamnés accomplissaient leur peine sous la férule pénitentiaire.

De nombreux ateliers occupaient l'ensemble de la population pénale : lits en fer, brosses, verrerie, cordonnerie, boutons, chaussons de lisière, tissage à bras et tissage mécanique.

En principe, le silence était de rigueur, le tabac était proscrit. Cependant, l'on causait et l'on fumait – en cachette, naturellement.

Une cinquantaine de gardiens assuraient les différents services, sous les ordres directs du gardien-chef. Un directeur et un contrôleur étaient au sommet de cette hiérarchie. Avec l'économe de la prison, ils formaient un triumvirat sous le vocable de prétoire disciplinaire, qui se réunissait tous les jours, sauf le dimanche.

Y étaient traduits les détenus ayant fait l'objet d'un rapport de comparution pour une infraction quelconque. Les punitions infligées étaient : la réprimande, le pain sec, la salle de discipline et la mise en cellule.

À la salle de discipline, on "bouffait" des kilomètres à longueur de journée, dans un local *ad hoc* parsemé de petites bornes pointues où les punis venaient s'asseoir – sinon se reposer – dix minutes toutes les heures.

La punition de cellule comportait l'isolement absolu de quinze à quatre-vingt-dix jours, au pain sec trois jours sur quatre.

Je fis connaissance avec la gamme nuancée de cette répression intra muros, plus souvent qu'à mon tour.

Le directeur Mouginot n'était pas tendre pour ses ouailles, mais d'une grande intégrité. Aussi sévère pour les gardiens qu'il l'était pour les détenus, il ne s'agissait pas de broncher. Mais il veillait à ce que chacun ait son dû. Clairvaux, sous sa baguette inflexible, était

une grande machine bien huilée, dont tous les rouages fonctionnaient à merveille.

Lorsqu'il venait dans les ateliers et que les surveillants se mettaient au garde-à-vous pendant que les condamnés se levaient dès que le commandement de : "Fixe !" avait retenti, aussitôt il disait : "Asseyez-vous !" Et il passait, rapide et l'air préoccupé, sans jamais s'arrêter[37]. »

« Le directeur Funk qui lui succéda n'avait rien d'un argousin. Il punissait si peu que les gardiens se lassèrent vite d'envoyer des détenus devant le prétoire.

Les demandes de grâce, de libération conditionnelle soumises à son appréciation pour avis, trouvèrent en lui un constant approbateur – quelle que fut *(sic)* la conduite de l'intéressé.

Une bienveillance aussi inaccoutumée devait avoir de fâcheuses répercussions sur d'autres plans. Le linge n'était plus aussi blanc et la soupe aussi bonne. On ne pouvait pas tout avoir.

Le 14 août 1907, je bénéficiai d'une libération conditionnelle qui abrégeait ma peine de quelques mois[38]. »

Aussi court soit ce témoignage, il révèle néanmoins la confrontation avec une organisation répressive systémique proche de celle des bagnes militaires et des bagnes coloniaux, et dans laquelle l'interné est un rouage à modeler. Gare aux réfractaires.

L'occupation d'abbayes est chose commune dans l'histoire carcérale française. Le 18 octobre 1804, Bonaparte signe un décret transformant les abbayes du Mont-Saint-Michel, de Fontevraud et de Clairvaux en établissements de détention. Mais s'il faut attendre le XX^e^ siècle pour voir sa vocation centrale réellement affirmée jusqu'à sa fermeture en 2023[39], l'ancienne abbaye cistercienne de l'Aube où Roussenq est détenu, de mai 1903 à septembre 1907, accueille plutôt une masse de petits et moyens délinquants comme le soulignent les historiens, Dominique Fey et Lydie Herbelot :

« Gardons simplement en tête que le détenu "moyen" de Clairvaux n'est pas – comme dans la centrale d'aujourd'hui – une longue peine,

> mais seulement un petit délinquant souvent durement frappé par la justice pour un délit contre les biens qui va du vol simple au vol avec effraction et violence, en passant par l'escroquerie. Si les criminels ne sont pas absents, tant s'en faut, des dortoirs du grand cloître, il faut se garder de penser la centrale auboise comme le repère d'hommes flétris par la main de justice pour les crimes les plus odieux. La réalité deviendrait alors fiction [40]. »

Roussenq peut ainsi se confronter à la promiscuité avec un public venu majoritairement des plus basses classes sociales. Prison en 1804, Clairvaux devient aussi dépôt de mendicité en 1808 ; on y trouve un quartier pour femmes, un autre pour mineurs [41], et nombre de politiques y furent hébergés comme Blanqui de 1872 à 1879, Kropotkine de 1883 à 1886, ou encore Fortuné Henry de 1892 à 1894 [42]. Si ceux-là connaissent un régime d'incarcération plus supportable, tous les autres sont soumis au travail en atelier ou dans les champs aux alentours. L'établissement pénitentiaire fournit une main-d'œuvre peu chère et surexploitée à nombre d'entreprises privées [43]. Le quartier pour mineurs s'apparente de fait à un bagne d'enfants. Nul doute que Roussenq ait œuvré *a minima* aux ateliers… Mal nourri, mal blanchi et mal logé aussi en chambre commune, il ne connaît probablement pas les fameuses « cages à poules », ces cellules individuelles grillagées et juxtaposées, de 1,5 x 2 m, n'entrant réellement en service qu'à partir de 1910. Soumis à un régime disciplinaire strict, l'ancien bagnard se souvient en 1948 avoir goûté adolescent « à la gamme nuancée de cette répression *intra-muros* », menée par une petite cinquantaine de gardiens sur une population pouvant atteindre deux mille personnes ! Nous pouvons aisément imaginer la férocité et les violences exercées par un personnel mal payé, le plus souvent illettré, alcoolique, prévaricateur et corrompu. Pour Dominique Fey et Lydie Herbelot, le gaffe de Clairvaux n'est qu'un « délinquant qui s'ignore [44] ». Notons qu'il présente aussi les traits caractéristiques des surveillants que l'on retrouve à Biribi ou encore en Guyane. Roussenq évoque particulièrement, parmi les souffrances endurées, celles subies dans la salle de discipline. Mise

en place en 1876, la punition est officiellement supprimée en 1947. L'ancien bagnard évoque une salle parsemée de bloc où les détenus viennent s'asseoir pendant dix minutes après avoir marché en rond et à la queue leu leu pendant une heure. Cette alternance de marche et de repos s'effectue pendant douze heures, à la suite de quoi le détenu puni est mis en cellule d'isolement pendant douze heures et retrouve ensuite la salle de discipline. Le châtiment peut alors s'étaler sur des mois. Libéré en janvier 1886 à la suite d'une énorme campagne de soutien organisée par Élisée Reclus, Kropotkine s'établit à Londres où il publie *In Russian and French Prisons*, recueil d'une série d'articles donnés à la presse anglaise. Le 7 mars 1886, le journal *Le Temps* fait la recension de ces articles où « M. Kropotkine décrit pas à pas toutes les prisons par lesquelles il a passé ». Pour Clairvaux, c'est peu ou prou le même portrait que celui établi par Roussenq soixante-deux ans plus tard. Le quotidien français ne manque pas de signaler la description du « véritable supplice » que peut être la salle de discipline. Mais ici c'est une alternance de vingt minutes de marche et de vingt minutes de repos qui est imposé au puni.

Pour Kropotkine :

> « Ce supplice, qui rend fou l'homme le mieux équilibré, se prolonge souvent pendant des mois et des années, parce qu'il produit chez le condamné un état d'exaspération et de fureur qui ne manque guère de se traduire par de nouvelles violences [45]. »

Pendant quatre ans et quatre mois, Paul Roussenq subit l'ordinaire traitement carcéral imposé à la petite et moyenne délinquance. Le jeune vagabond, rétif à toute discipline, cumule les punitions. Nous en ignorons les motifs. Il évoque encore en 1937, dans *Le Petit Dauphinois,* « les fréquentations qui souillent à jamais, les nuits où la rage vous tenaille, la fièvre de l'évasion, les rancœurs, les souffrances… je devins libertaire [46] ». Aussi courte et allusive soit cette mention de son passage à Clairvaux, il convient de ne pas extrapoler sur l'appétence de Roussenq pour l'isolement même si, dans ses lettres de Guyane, il peut parfois évoquer les « délices du cachot ».

Cette attitude est-elle le fruit de la promiscuité subie à Clairvaux ? Roussenq a-t-il même été violé comme d'aucuns pourraient l'affirmer de manière hâtive à la lecture de cette phrase ? Toujours est-il que, à l'instar de bon nombre de ses contemporains, il fait preuve dans ses écrits d'une homophobie particulièrement exacerbée car estimée non naturelle. Nous y reviendrons. La grâce obtenue par l'intercession de Gaston Doumergue vient rompre en septembre 1907 l'expérience de Clairvaux. Le détenu Roussenq est devenu le conscrit Roussenq. Il doit s'embarquer pour la Tunisie.

À Biribi c'est là qu'on marche[47]*…*

L'imaginaire collectif se construit sur le mode binaire. Binaire et le plus fréquemment manichéen. Le bien et le mal s'incarnent de la sorte au travers de personnages historiques devenus mythiques : Jeanne d'Arc boutant l'Anglais hors de France, Louise Michel sur les barricades de la Commune, Charles de Gaulle derrière son micro à la BBC. Il est également des lieux qui peuvent susciter pour les uns le rêve chimérique d'une vie meilleure, pour les autres, à l'opposé, le trouble, l'angoisse et l'inquiétude, et qui éveillent finalement l'effroi.

Institutionnalisés, ces espaces constituent une espèce de ciment social engendré par l'effet de peur et le sentiment d'insécurité. De fait, si le paradis terrestre peut se trouver dans quelques vertes contrées comme en Pennsylvanie pour les Amish, l'enfer existe bel et bien ici-bas dans sa vocation d'éloignement et d'élimination des mauvais sujets sociaux. Cette problématique se retrouve aisément dans celle des bagnes militaires français d'Afrique où Paul Roussenq passe finalement à peine huit mois, d'octobre 1907 à mai 1908 :

« Y en a qui font la mauvais' tête
Au régiment ;
I's tir' au cul, i's font la bête
Inutil'ment ;
Quand i's veul'nt pus fair' l'exercice

Et tout l'fourbi,
On les envoi' fair' leur service
À Biribi.

À Biribi c'est en Afrique
Où que l'pus fort
Est obligé d'poser sa chique
Et d'fair' le mort ;
Où que l'pus malin désespère
De fair' chibi[48],
Car on peut jamais s'fair' la paire,
À Biribi.

À Biribi c'est là qu'on marche,
Faut pas flancher ;
Quand l'chaouch crie : "En avant marche !"
I' faut marcher,
Et quand on veut fair' des épates,
C'est peau d'zébi :
On vous fout les fers aux quat' pattes,
À Biribi.

À Biribi c'est là qu'on crève
De soif et d'faim,
C'est là qu'i' faut marner sans trêve
Jusqu'à la fin !…
Le soir on pense à la famille,
Sous le gourbi…
On pleure encor' quand on roupille,
À Biribi.

À Biribi c'est là qu'on râle,
On râle en rut,
La nuit on entend hurler l'mâle
Qu'aurait pas cru

Qu'un jour i' s'rait forcé d'connaître
Mam'zell' Bibi,
Car tôt ou tard il faut en être,
À Biribi.

On est sauvag', lâche et féroce,
Quand on en r'vient…
Si par hasard on fait un gosse,
On se souvient…
On aim'rait mieux, quand on s'rappelle
C'qu'on a subi,
Voir son enfant à la Nouvelle
Qu'à Biribi [49]. »

Le soleil. La chaleur. Le travail. Les coups. La crapaudine, le silo, le tombeau et autres joyeusetés de la torture militaire encore. La mort. Le sable et les cailloux pour seuls horizons. La faim, la soif, le viol, les coups encore. Biribi. La seule évocation de ce nom suffisait à faire trembler il y a peu. Biribi ? « C'est en Afrique », nous dit Aristide Bruant en 1891, et c'est tout. Le manque de précision est volontaire. C'est aussi là « qu'on marche » et là « qu'on crève [50] ». « Biribi, on l'a dit, est un non-lieu. Nulle localité n'a jamais porté ce nom sinistre [51] », fait remarquer Dominique Kalifa dans son étude majeure sur les bagnes coloniaux de l'armée française. Le flou de la localisation accroît d'autant la crainte d'un envoi dans les bataillons disciplinaires. Or les historiens estiment entre 600 000 et 800 000 personnes passées par les Bat' d'Af' [52].

Rares ont été les écrits sur la question : Alexandre Lacassagne publie, en 1881, son étude des quelque 1300 tatouages de soldats des Bat' d'Af' rencontrés dans les années 1870 [53]. Des anarchistes ont certes alerté l'opinion publique ou consigné leur impression de ces endroits dans leurs souvenirs ou dans leurs romans : Georges Hyppolite Adrien, dit Darien, connaît un succès relatif avec *Biribi discipline militaire* en 1890. Onze ans plus tard, Gaston Dubois-Desaulle révèle avec *Camisards, Peaux de lapins et Cocos* les horreurs vues et vécues dans

les corps disciplinaires de l'armée française. Il faut attendre le scandale de l'affaire Rousset-Aernoult en 1912 [54], les reportages d'Albert Londres en 1924 et de Jacques Dhur en 1925 [55] pour entrevoir une réelle prise de position populaire contre les compagnies disciplinaires.

Il est vrai que la très glorieuse et néanmoins Grande Muette n'avait aucun intérêt à dévoiler les pratiques orchestrées dans les rangs de ses Bat' d'Af', dans les geôles de ses ateliers de travaux publics. Silence, on tue. Silence, oubli obligatoire. Une véritable chappe de plomb sur des vies brisées par les coups, la chaleur du Sahara, l'arbitraire et la vindicte sociale et militaire. À Biribi comme à Cayenne, l'innommable répression peut prendre forme dans son horreur quotidienne. Et, pour le moblot récalcitrant, pour l'apache, pour le politique estimé dangereux, elle a duré jusqu'en 1976 [56].

Fers de lance de la conquête coloniale en Afrique du Nord, reconnus pour leur bravoure et leur sauvagerie, les BILA, plus précisément Bataillons d'Infanterie Légère d'Afrique, ou Bat' d'Af', sont créés en juin 1832 pour recycler le soldat condamné à une peine correctionnelle par la justice militaire. La fonction disciplinaire s'affine tout au long du XIX^e^ siècle ; la loi du 21 mars 1905 sur le service militaire précise que sont envoyés dans les cinq BILA les jeunes conscrits ayant subi au pénal une peine d'emprisonnement avant leur majorité pour vol, escroquerie, atteinte à la pudeur, prostitution ou proxénétisme, etc.

Roussenq est de ceux-là. 5^e^ BILA à Gabès, Tunisie [57] ; c'est un « Joyeux » des Bat' d'Af', comme on les appelle. Ce n'est pas le « camisard », le « coco », la « tête de veau » ou encore la « peau de lapin » que l'on trouve à Biribi. Car Biribi n'est que l'aboutissement des Bat'd'Af'. Le terme est générique ; il désigne l'ensemble des établissements pénitentiaires, des ateliers de travaux publics et des compagnies disciplinaires éparpillés en Afrique du Nord. Le nom puise son origine de l'italien *Biribisso*, sorte de jeu de hasard sous la forme d'une loterie, très en vogue de l'autre côté des Alpes au XVIII^e^ siècle. Ce sont les conseils de guerre et les conseils de discipline qui y affectent le soldat récalcitrant, victime expiatoire en devenir de la férule des chaouchs chargés de le surveiller.

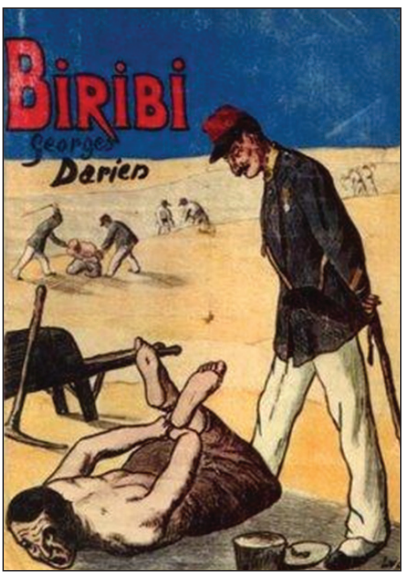


Couverture de *L'Assiette au beurre.*
(5 août 1905.)

Le 5 août 1905, l'hebdomadaire satirique *L'Assiette au beurre* consacre son numéro 227 à Biribi. Le dessinateur Naudin déploie toute l'énergie de son talent pour dénoncer les tortures subies. Dès la deuxième page, le sort du Joyeux est réglé par les surveillants qui viennent de le jouer aux dés et qui, pour le prétexte le plus futile, lui infligeront moult brimades et vexations ; aux pages 8 et 9, le soldat s'effondre, mourant pendant une marche aux cris de joie du chef du détachement ; la tête de veau est ramenée d'évasion par une tribu arabe à la page 12 ; il est alors mis en crapaudine dans un tombeau en page 14. Les deux derniers dessins donnent le moyen de supporter l'enfer de Biribi : se mettre en couple ou bien être exécuté.

Le tombeau est une tente très basse où l'on place le disciplinaire puni. Il y subit la crapaudine. Mis sur le ventre, ses pieds et ses mains sont attachés dans le dos, parfois avec une poussette, cette menotte à doigts qui, bien serrée, broie les pouces comme son nom peut le suggérer. La tente, en plein soleil, devient un four. La nuit, le camisard grelotte. Mais, lorsqu'il sort du tombeau, une ou deux fois par jour, le soldat sanctionné rejoint le peloton de punition où il va falloir,

sous les insultes du chaouch de service, courir en rond avec le barda, puis marcher au pas cadencé, puis courir, puis marcher, jusqu'à épuisement. Celui qui s'effondre refuse donc d'obéir : il est passible du conseil de guerre.



Couverture de *Biribi,*
roman de Georges Darien.

Officiellement, la peine du silo est interdite depuis le 5 juillet 1895 : des hommes dans un trou profond avec rationnement de la nourriture. Un couvercle en tôle augmente la chaleur le jour et n'empêche aucunement la gelée du soir. À la lecture des souvenirs de Darien, nous comprenons aisément la suppression du silo :

> « On y avait mis un type auquel on avait attaché les mains derrière le dos. Il y est resté près de 15 jours. À midi et le soir on lui jetait, comme d'habitude, son bidon d'eau qui se vidait en route et son quart de pain qu'il attrapait comme il pouvait. Je me souviens que, pendant les cinq ou six derniers jours, il criait constamment pour qu'on le fît sortir. Enfin, quand on l'a retiré, il était à moitié mangé par les vers. Oui, mangé par les vers […]. Tu comprends bien qu'ayant les mains

attachées derrière le dos, il ne pouvait pas se déculotter, il était forcé de faire ses besoins dans son pantalon. À force, les excréments ont engendré des vers et les vers se sont mis à lui manger la chair. Il avait le bassin et le bas-ventre à moitié dévorés. On l'a porté à l'hôpital et il est mort huit jours après [58]. »

S'il ne dit rien dans ses souvenirs communistes publiés par La Défense en 1933 ou dans ceux édités en 1957 par l'abbé Pucheu, Roussenq se montre plus loquace sur son expérience africaine dans *La Bourgogne républicaine* en 1937, dans les cahiers de Sisteron en 1941 et 1942, et dans *Les Allobroges* en 1948. La confrontation avec les sources officielles et militaires affine le propos de l'Incorrigible Roussenq se faisant remarquer, dès le départ, par une réelle mauvaise ardeur au travail et une volonté affirmée de prosélytisme antimilitariste. Le 20 mars 1908, il est mis en prévention à la prison militaire de Tataouine après avoir tenté pour la troisième fois de mettre le feu à sa cellule. À cette date, il cumule 106 jours de prison et de cellule depuis son arrivée à Gabès en octobre de l'année précédente [59]. Le 29 octobre 1907, il se fait prendre en train de mettre une affiche contre l'armée sur le rebord d'une fenêtre, huit jours de prison. Même peine le 18 novembre pour avoir présenté à ses camarades l'armée comme l'école du crime et pour la première fois lacéré ses effets militaires. Les 13 et 14 février 1908, il est déclaré « non malade » par deux fois et refuse de se mettre au garde-à-vous devant le lieutenant Malinjoud commandant la compagnie [60]. Six jours plus tard, l'indocile conscrit refuse d'endosser la tenue qu'il a déchirée pour partir avec un convoi et, le 23 février, il outrage le sergent de garde en le traitant « d'espèce de con [61] ».

« Le bruit de mes frasques avait couru de bouche en bouche parmi les sous-officiers de ma compagnie ; ceux-ci, qui se relayaient à tour de rôle pour commander chaque jour le poste de garde aux locaux disciplinaires, ne manquèrent pas dans leur généralité de m'y chercher noise. Les uns me faisaient mettre une poignée de sel dans ma soupe, tout en me privant d'eau potable ; les autres donnaient un coup de pied